COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-037

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 45
Nombre de conseillers titulaires absents : 16 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE – Modification de la représentation de la Commune de Daubensand

Consécutivement à l'élection de la nouvelle municipalité de la commune de Daubensand, il convient d'installer Mme Estelle BRONN, Maire de Daubensand, en qualité de conseillère communautaire titulaire et Mme Caroline DINDAULT en qualité de conseillère suppléante.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces modifications.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

SOUS-PRÉFECTURE
16 JUIL 2019
67 SELESTAT-ERSTEIN

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-038.1

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 44
Nombre de conseillers titulaires absents : 17
dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Éric KLETHI
Premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4. 1

FINANCES - Adoption du compte administratif 2018

Entendu les explications données par M. Serge JUNG, Vice-Président,
sous la présidence de M. Éric KLETHI, Premier Vice-Président et le Président s'étant retiré,
le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

DE CONSTATER la concordance avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

D'ADOPTER LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018, arrêté aux chiffres suivants :

BUDGETS A COMPTES DE LIAISON		
Budget principal GENERAL		
Budget annexe PERISCOLAIRE,		
Budget annexe GENS DU VOYAGE		
Budget annexe CINEMA		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement reporté de 2017		**+ 4 625 094,07 €**
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	**- 35 288 120,10 €**	
Recettes de fonctionnement de l'exercice	**+ 37 197 881,96 €**	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	**+ 1 909 761,86 €**	
Résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice		**+ 6 534 855,93 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat d'investissement reporté de 2017		**- 2 473 467,94 €**
Dépenses d'investissement de l'exercice	**- 4 265 044,13 €**	
Recettes d'investissement de l'exercice	**+ 3 271 035,01 €**	
Résultat d'investissement de l'exercice	**- 994 009,12 €**	
Résultat d'investissement de clôture de l'exercice		**- 3 467 477,06 €**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

dont Budget principal GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultat de fonctionnement reporté de 2017			+ 4 599 712,41 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	- 31 256 244,54 €		
dont subventions d'équilibre aux Budgets annexes	*- 4 553 533,59 €*	*A*	
Recettes de fonctionnement de l'exercice	+ 31 100 723,59 €		
dont refacturation charges de personnel au Budget PERISCOLAIRE	*+ 2 460 315,68 €*	*B*	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 155 520,95 €		
Résultat de fonctionnement hors subventions et refacturation aux BA	*+ 1 937 696,96 €*		
Résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice			+ 4 444 191,46 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat d'investissement reporté de 2017			- 1 356 155,88 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	- 2 764 272,87 €		
Recettes d'investissement de l'exercice	+ 2 747 616,16 €		
Résultat d'investissement de l'exercice	- 16 656,71 €		
Résultat d'investissement de clôture de l'exercice			- 1 372 812,59 €

dont Budget annexe PERISCOLAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultat de fonctionnement reporté de 2017			0 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	- 3 865 707,75 €		
dont refacturation charges de personnel du Budget PRINCIPAL	*- 2 460 315,68 €*	*B*	
Recettes de fonctionnement de l'exercice	+ 5 314 770,72 €		
dont subvention d'équilibre du Budget PRINCIPAL	*+ 3 890 476,58 €*	*A*	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 1 449 062,97 €		
Résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice			+ 1 449 062,97 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat d'investissement reporté de 2017			- 844 473,81 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	- 1 070 566,86 €		
Recettes d'investissement de l'exercice	+ 465 977,70 €		
Résultat d'investissement de l'exercice	- 604 589,16 €		
Résultat d'investissement de clôture de l'exercice			- 1 449 062,97 €

dont Budget annexe GENS DU VOYAGE

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultat de fonctionnement reporté de 2017			0 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	- 79 564,04 €		
Recettes de fonctionnement de l'exercice	+ 718 950,17 €		
dont subvention d'équilibre du Budget principal	*+ 661 286,40 €*	*A*	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 639 386,13 €		
Résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice			+ 639 386,13 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat d'investissement reporté de 2017			- 273 172,86 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	- 421 375,42 €		
Recettes d'investissement de l'exercice	+ 55 162,15 €		
Résultat d'investissement de l'exercice	- 366 213,27 €		
Résultat d'investissement de clôture de l'exercice			- 639 386,13 €

dont Budget annexe CINEMA

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement reporté de 2017		+ 25 381,66 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	- 86 603,77 €	
Recettes de fonctionnement de l'exercice	+ 63 437,48 €	
dont subvention d'équilibre du Budget principal	*+ 1 770,61 € A*	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 23 166,29 €	
Résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice		+ 2 215,37 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat d'investissement reporté de 2017		+ 334,61 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	- 8 828,98 €	
Recettes d'investissement de l'exercice	+ 2 279,00 €	
Résultat d'investissement de l'exercice	- 6 549,98 €	
Résultat d'investissement de clôture de l'exercice		- 6 215,37 €

BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES
Budget annexe ZEC BENFELD
Budget annexe ZAC ERSTEIN
Budget annexe ZI KRAFFT
Budget annexe ZA GERSTHEIM LE RIED
Budget annexe ZA HINDISHEIM KALTAU
Budget annexe ZA RHINAU GAENSHECKLEN

Budget annexe ZEC BENFELD

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement reporté de 2017		0 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	- 29 629,00 €	
Recettes de fonctionnement de l'exercice	+ 31 569,10 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 1 940,10 €	
Résultat de fonctionnement de clôture		+ 1 940,10 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat d'investissement reporté de 2017		- 28 997,72 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	- 29 629,00 €	
Recettes d'investissement de l'exercice	0 €	
Résultat d'investissement de l'exercice	- 29 629,00 €	
Résultat d'investissement de clôture		- 58 626,72 €

Budget annexe ZAC ERSTEIN

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement reporté de 2017		+ 6 505 281,07 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	- 1 286 084,98 €	
Recettes de fonctionnement de l'exercice	+ 1 734 964,00 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 448 879,02 €	
Résultat de fonctionnement de clôture		+ 6 954 160,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement reporté de 2017		- 9 070 739,65 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	- 227 866,67 €	
Recettes d'investissement de l'exercice	+ 27 783,72 €	
Résultat d'investissement de l'exercice	- 200 082,95 €	
Résultat d'investissement de clôture		- 9 270 822,60 €

Budget annexe ZI KRAFFT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement reporté de 2017		0 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	- 885 154,99 €	
Recettes de fonctionnement de l'exercice	+ 885 154,99 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	0 €	
Résultat de fonctionnement de clôture		0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement reporté de 2017		+ 864 036,00 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	- 885 154,99 €	
Recettes d'investissement de l'exercice	0 €	
Résultat d'investissement de l'exercice	- 885 154,99 €	
Résultat d'investissement de clôture		- 21 118,99 €

Budget annexe ZA GERSTHEIM LE RIED

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement reporté de 2017		0 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	- 654 100,77 €	
Recettes de fonctionnement de l'exercice	+ 716 825,77 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 62 725,00 €	
Résultat de fonctionnement de clôture		+ 62 725,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement reporté de 2017		+ 637 146,00 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	- 654 100,77 €	
Recettes d'investissement de l'exercice	0 €	
Résultat d'investissement de l'exercice	- 654 100,77 €	
Résultat d'investissement de clôture		- 16 954,77 €

Budget annexe ZA HINDISHEIM KALTAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement reporté de 2017		+ 61 797,35 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	- 76 328,66 €	
Recettes de fonctionnement de l'exercice	+ 117 282,54 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 40 953,88 €	
Résultat de fonctionnement de clôture		+ 102 751,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement reporté de 2017		- 16 305,91 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	- 43 236,73 €	
Recettes d'investissement de l'exercice	+ 43 236,73 €	
Résultat d'investissement de l'exercice	0 €	
Résultat d'investissement de clôture		- 16 305,91 €

Budget annexe ZA RHINAU GAENSHECKLEN

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement reporté de 2017		0 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	- 177 397,57 €	
Recettes de fonctionnement de l'exercice	+ 177 397,57 €	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	0 €	
Résultat de fonctionnement de clôture		0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat d'investissement reporté de 2017		+ 157 023,00 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	- 177 397,57 €	
Recettes d'investissement de l'exercice	0 €	
Résultat d'investissement de l'exercice	- 177 397,57 €	
Résultat d'investissement de clôture		- 20 374,57 €

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

SOUS-PRÉFECTURE
16 JUIL 2019
67 SELESTAT-ERSTEIN

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-038.2

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 45
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
dont

- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Éric KLETHI
Premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4.2

FINANCES - Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2018

M. Serge JUNG, Vice-Président, expose que le Trésorier a produit les comptes de gestion 2018 des différents budgets. Les résultats présentés sont rigoureusement identiques à ceux des comptes administratifs présentés précédemment.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, y compris celles de la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des Budgets Principaux et des Budgets Annexes de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'approuver les comptes de gestion 2018.

SOUS-PRÉFECTURE
16 JUIL 2019
67 ERSTEIN

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-038.3

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 45
Nombre de conseillers titulaires absents : 16
dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Éric KLETHI
Premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4.3

FINANCES – Affectation du résultat de l'exercice 2018

M. Serge JUNG, Vice-Président, présente les propositions d'affectation de résultat suivantes pour les trois budgets à comptes de liaison :

BUDGET PRINCIPAL

Après avoir constaté le vote du Compte administratif 2018 au Budget Principal, ce jour :
Vu les articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 du CGCT
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,
CONSTATANT que le Compte administratif 2018 présente un excédent de fonctionnement de 5 893 254,43 €

Il est proposé :
D'AFFECTER le résultat (5 893 254,43 €) comme suit :

- Virement à la section d'investissement
  pour compenser le déficit de la section d'investissement 2018 : 2 821 875,56 € (compte 1068)
  Solde disponible : 3 071 378,87 €
- Affectation à l'excédent reporté : 3 071 378,87 € (recettes en fonctionnement - ligne 002)

BUDGET ANNEXE GENS DU VOYAGE

Après avoir constaté le vote du Compte administratif 2018 au Budget Annexe Gens du Voyage, ce jour :
Vu les articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 du CGCT
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,
CONSTATANT que le Compte Administratif 2018 présente un excédent de fonctionnement de 639 386,13 €

Il est proposé :
D'AFFECTER le résultat (639 386,13 €) comme suit :

- Virement à la section d'investissement
  pour compenser le déficit de la section d'investissement 2018 : 639 386,13 € (compte 1068)
  Solde disponible : 0 €
- Affectation à l'excédent reporté : 0 € (recettes en fonctionnement - ligne 002)

BUDGET ANNEXE CINEMA

Après avoir constaté le vote du Compte administratif 2018 au Budget annexe Cinéma, ce jour :
Vu les articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 du CGCT
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,
CONSTATANT que le Compte administratif 2018 présente un excédent de fonctionnement de 2 215,37 €

Il est proposé :
D'AFFECTER le résultat (2 215,37 €) € comme suit :

- Virement à la section d'investissement
  pour compenser le déficit de la section d'investissement 2018 : 2 215,37 € (compte 1068)
  Solde disponible : 0 €
- Affectation à l'excédent reporté : 0 € (recettes en fonctionnement - ligne 002)

Entendu les explications données par M. Serge JUNG, *Vice-Président*, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité
D'ADOPTER les propositions d'affectations de résultats telles qu'exposées ci-dessus.

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

SOUS PRÉFECTURE
16 JUIL 2019
67 SELESTAT - ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-039

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 45
Nombre de conseillers titulaires absents : 16 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 5

FINANCES - Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – Répartition 2019

M. Serge JUNG, Vice-Président, rappelle que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et ses communes membres sont contributrices au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) en fonction des éléments communiqués par le Préfet de Région.

Le montant de la contribution de notre ensemble intercommunal (3CE + ses communes membres) est de **194 979 €** pour l'exercice 2019 (181 877€ en 2017 et 187 066 € en 2018).

A l'instar de l'an dernier, Il est proposé de procéder pour 2019 à une répartition libre, avec une prise en charge par la Communauté de la part des communes membres soit un montant de 114 554 € en plus.

Répartition de droit commun notifiée par la Préfecture :

Part EPCI :	- 80 415 €
Part communes membres :	- 114 564 €
Total :	- 194 979 €

Répartition proposée au vote :

Part EPCI :	**- 194 979 €**
Par communes membres :	**0 €**
Total :	**- 194 979 €**

Il est rappelé que, pour valider une répartition libre, il convient de justifier, dans les deux mois suivant la notification de la contribution par l'Etat à l'ensemble intercommunal, d'un **vote à l'unanimité** du Conseil de Communauté, ou d'un vote favorable à la majorité des 2/3 du Conseil de Communauté approuvé par un vote concordant des conseils municipaux des communes membres dans un délai de deux mois suivant transmission de la délibération communautaire, l'absence de délibération d'un conseil municipal valant accord de la commune.

Sur avis favorable de la Commission et du Bureau, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le mode de répartition dérogatoire libre de la contribution due au titre du FPIC en 2019, tel qu'exposé ci-dessus,
- **DE FIXER** la part des contributions communales prise en charge par la Communauté de communes en sus de sa contribution de droit commun ;
- **de CHARGER** le Président ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

SOUS-PRÉFECTURE
- 3 JUIL. 2019
67 SÉLESTAT - ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-040.1

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 45
Nombre de conseillers titulaires absents : 16 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

6.1. FOURRIERE – Régularisation de la régie fourrière suite au transfert de compétence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 5214-16-1,

Vu la délibération intercommunale n° 2018-046-2 du 27 juin 2018 portant transfert de la « compétence fourrière intercommunale »

Vu la délibération concordante de deux tiers au moins des communes composant la communauté de communes

Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2019 portant mise à jour des statuts et transfert de la compétence facultatives "fourrière"

Considérant que pendant la procédure de délégation de service public et qui sera effective au 1er août 2019, il y a lieu de faire assurer effectivement la gestion de la compétence.

Considérant qu'au regard de l'article susvisé et d'une jurisprudence constante, que, lorsqu'un transfert de compétences entre en vigueur, une communauté n'est pas nécessairement en capacité de l'exercer complètement dans l'immédiat et qu'à titre transitoire, elle peut confier la gestion du service à une commune membre dès lors que cette dernière possède les services nécessaires, sous réserves que cette prestation de service présente un intérêt public, qu'elle ne constitue pas un obstacle à l'accomplissement de ses missions par la communauté et ne fausse pas les conditions de la concurrence.

Entendu les explications données par M. Denis SCHULTZ, Vice-Président,
le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- **que la compétence fourrière continue d'être gérée par la commune d'Erstein jusqu'au 01/08/2019, date à laquelle la communauté de communes du Canton d'Erstein sera en capacité d'exercer pleinement cette gestion, par l'intermédiaire de la régie de recettes, instituée par la commune d'Erstein (ladite régie devra être modifiée, par arrêté de la commune d'Erstein, afin de permettre la collecte de recettes pour le compte de tiers sur l'ensemble du territoire communautaire),**
- **qu'à compter du 1er janvier 2019, la totalité des recettes encaissées par la régie de recettes de la commune d'Erstein soit reversée à la communauté de communes du Canton d'Erstein,**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANTON D'ERSTEIN

- **que les modalités de gestion par la communauté de communes du Canton d'Erstein, substituée de plein droit à la commune d'Erstein, demeurent celles mises en œuvre actuellement dans le cadre du marché liant la commune d'Erstein au délégataire,**
- **que soit créée au sein du budget primitif de la communauté de communes du Canton d'Erstein une régie simple visant à encaisser les produits de la fourrière et de nommer le délégataire en qualité de régisseur après avis du comptable assignataire,**
- **qu'en conformité avec la délibération du 12 janvier 2019, et dans l'attente de la mise en place du service communautaire, les sommes versées par le régisseur figurent dans la comptabilité de la trésorerie au compte 4718.**

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

PRÉFECTURE
- 3 JUIL. 2019
67 SÉLESTAT - ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-040.2

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 45
Nombre de conseillers titulaires absents : 16 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6.2

FOURRIERE AUTOMOBILE – DESIGNATION DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC FOURRIERE

M. Denis SCHULTZ, Vice-Président, expose qu'il s'agit de désigner le délégataire chargé du service de la fourrière automobile dans le cadre d'e la procédure de délégation de service public décidée le 27 février 2019.

Un seul candidat a fait acte de candidature, à savoir le garage ERSTEIN AUTOMOBILES sis à ERSTEIN.
Le candidat remplissait toutes les conditions nécessaires pour être retenu au plan technique et financier.

Les principales caractéristiques transmises par courriel le 7 juin dernier sont rappelées ici :

- Durée de la concession : 5 ans
- Délais d'intervention :
  - 24 heures maximum en cas de stationnement abusif,
  - 24 heures maximum pour les véhicules privés d'éléments indispensables à leur utilisation normale et insusceptibles de réparation immédiate à la suite de dégradations ou de vols,
  - une heure par véhicule, suivant la demande des communes membres de la 3CE lorsqu'ils sont en stationnement gênant dans le cadre de manifestations ponctuelles, travaux, en cas de nécessité d'ordre public ou d'urgence dans les lieux publics et privés,
- Le délégataire doit être mobilisable 24h/24, 7 jours sur 7. Si le concessionnaire est dans l'incapacité d'assurer le fonctionnement du service, celui-ci peut le sous-déléguer.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANTON D'ERSTEIN

- Conditions financières : les tarifs des différentes opérations liées à la mise en fourrière d'un véhicule sont plafonnés par arrêté ministériel.

	Pour un véhicule léger :	Pour un deux-roues :
Enlèvement :	119,20€	45,70€
Frais de garde (jour)	6,31€	3,00€
Frais d'expertise	61 €	30,50€
Opération préalable	15,20€	7,60€
Frais de fourrière	300, 71€	167,20€
Frais de destruction	61€	61€

VU la délibération du 27/6/2018 portant transfert de la compétence « fourrière »,
VU l'arrêté préfectoral du 12/1/2019 arrêtant le transfert de ladite compétence,
VU la délibération du 27/2/2019 approuvant le principe de recourir à une délégation de service public dans le cadre de la fourrière intercommunale,
Vu l'avis de la commission de délégation de service public en date du 6 mai 2019,
Vu la réunion de négociation avec le candidat du 21 mai 2019,

le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de retenir comme délégataire, le garage ERSTEIN AUTOMOBILES pour la gestion et l'exploitation du service public de la fourrière intercommunale automobile, sous la forme d'un contrat de concession d'une durée de cinq ans à compter du 15 juillet 2019.

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

SOUS-PRÉFECTURE
- 3 JUIL. 2019
67 SÉLESTAT - ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-041

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 45
Nombre de conseillers titulaires absents : 16 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 7

PERSONNEL - Modifications du tableau des effectifs

En l'absence excusée de M. Jacky WOLFARTH, Vice-Président, le Président présente les deux modifications qu'il est proposé de porter au tableau des effectifs.

- **Evolution statutaire d'agents**
  Sont concernés six adjoints d'animation non permanents affectés au service Périscolaire qu'il convient de transformer en postes permanents en raison de la pérennisation de l'augmentation du service pour ce qui concerne Benfeld, Huttenheim, Rossfeld et Kertzfeld.
  Cette évolution n'entraîne aucune incidence budgétaire pour la 3CE.

- **Modification de durée hebdomadaire de service (DHS)**

Service	Grade et DHS actuelle	Grade et DHS	Différence	Motif	Coût
Ecole intercommunale musique du Rhin	Assistant enseignement artistique 2è cl – 6h30h	Assistant enseignement artistique 2è cl – 6h	- 30mn	Baisse de durée leçons	Coût moindre pour CCCE

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter ces modifications.

SOUS-PRÉFECTURE
16 JUIL 2019
67 SELESTAT-ERSTEIN

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-042

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 45
Nombre de conseillers titulaires absents : 16 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 8

PERSONNEL - Autorisation d'acompte sur traitement

En l'absence excusée de M. Jacky WOLFARTH, Vice-Président, le Président expose que le versement d'un tel acompte permet à des agents de ne pas se retrouver en difficulté financière notamment suite à des avances de frais professionnels ou si leur date de recrutement ne permet pas de verser le salaire le mois dudit recrutement.

Vu	l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,
Vu	l'article 87 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
Considérant	que la rémunération est un droit pour les fonctionnaires territoriaux et les agents non titulaires de droit public selon le principe du service fait,

le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,
- **d'accepter d'accorder un acompte pour service fait à titre exceptionnel aux fonctionnaires territoriaux et agents non titulaires.**
- **de donner tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer tout document relatif à ce type de situation.**

SOUS-PRÉFECTURE
16 JUIL 2019
67 SELESTAT-ERSTEIN

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-043

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 45
Nombre de conseillers titulaires absents : 16 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 9

ADMINISTRATION GENERALE – Fonctionnement de l'assemblée - Composition du conseil communautaire après le renouvellement de 2020

M. Denis SCHULTZ, Vice-Président, rappelle que les communes membres de l'intercommunalité ont jusqu'au 31 août 2019 pour délibérer sur un accord local qui permet au conseil communautaire de totaliser 58 membres.

Actuellement, le conseil communautaire est composé de 61 membres. Ce nombre donne satisfaction car il permet une bonne représentativité des communes au sein de l'assemblée délibérante mais également des commissions thématiques. C'est pourquoi il avait été retenu à la création de la nouvelle communauté de communes.

Les différentes simulations conduites ne permettent d'aboutir qu'à un seul scénario à 58 membres dont la ventilation est ci-après détaillée étant entendu que la répartition dite de droit commun n'est que de 47 conseillers communautaires.

Il est rappelé que cet accord local ne peut être entériné par le préfet que si la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population locale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette population totale se prononce dans ce sens en vertu du VII de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose qu' « *Au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations prévues aux I, IV et VI.*

Au regard des délibérations sur le nombre et la répartition des sièges prévues aux I et VI et de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 précitée, le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département lorsque les communes font partie du même département ou par arrêté conjoint des représentants de l'Etat dans les départements concernés dans le cas contraire, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux ».

Le Bureau des maires en date du 12 juin 2019 s'est mis d'accord pour donner une suite favorable à la fixation à 58 du nombre de sièges de la prochaine assemblée délibérante de la communauté de communes du canton d'Erstein tout en considérant que la répartition actuelle est plus satisfaisante. Certaines communes perdent des sièges du seul fait de l'application des modalités réglementaires auxquelles est soumise la nouvelle répartition.

La nouvelle répartition s'inscrit dans le cadre d'un accord local (cf dernière colonne dans le tableau ci-après). Pour mémoire sont également mentionnées la répartition 2017 et celle de droit commun.

Population légale 2019	Commune	*répartition 2017*	**nouvelle répartition 2020**	
			droit commun	**accord local (proposé)**
10 669	ERSTEIN	*12*	11	**11**
5 738	BENFELD	*6*	6	**6**
3 434	GERSTHEIM	*4*	3	**3**
2 717	RHINAU	*4*	2	**2**
2 705	HUTTENHEIM	*3*	2	**2**
1 731	NORDHOUSE	*2*	1	**2**
1 526	WESTHOUSE	*2*	1	**2**
1 464	HINDISHEIM	*2*	1	**2**
1 418	MATZENHEIM	*2*	1	**2**
1 380	OBENHEIM	*2*	1	**2**
1 363	BOOFZHEIM	*2*	1	**2**
1 241	KOGENHEIM	*2*	1	**2**
1 236	KERTZFELD	*2*	1	**2**
1 236	SAND	*2*	1	**2**
1 015	HIPSHEIM	*1*	1	**2**
991	ROSSFELD	*1*	1	**2**
923	OSTHOUSE	*1*	1	**1**
921	SERMERSHEIM	*1*	1	**1**
916	HERBSHEIM	*1*	1	**1**
846	SCHAEFFERSHEIM	*1*	1	**1**
704	DIEBOLSHEIM	*1*	1	**1**

661	LIMERSHEIM	*1*	1	**1**
623	FRIESENHEIM	*1*	1	**1**
554	UTTENHEIM	*1*	1	**1**
517	BOLSENHEIM	*1*	1	**1**
514	WITTERNHEIM	*1*	1	**1**
389	DAUBENSAND	*1*	1	**1**
308	ICHTRATZHEIM	*1*	1	**1**
47 740	**28 COMMUNES**	*61*	47	**58**

Il est précisé que la loi prévoit un conseiller communautaire suppléant pour les communes ne disposant que d'un seul siège de conseiller communautaire.

Le Président précise qu'au regard du fonctionnement actuel qui donne pleinement satisfaisant, l'idéal aurait été de pouvoir reconduire l'existant. Cette possibilité n'étant pas ouverte, il a fallu se rabattre sur la seule possibilité qui permette de se rapprocher au plus près de la répartition mise en œuvre depuis 2017.

Tout en se prononçant favorablement à l'accord local proposé, M. Claude SCHOETTEL regrette que l'Etat puisse imposer un cadre aussi rigide et que les élus soient dans l'incapacité d'être écoutés.

M. Denis SCHULTZ précise qu'il s'agit pour le conseil communautaire d'un vote à portée indicative. Ce sont les délibérations des communes qui seront prises en compte par les services préfectoraux. Il rappelle la nécessité d'avoir des votes convergents car, à défaut d'un accord local suffisamment approuvé, la répartition de droit commun trouverait à s'appliquer. Une telle perspective lui paraîtrait d'autant plus regrettable qu'elle réduirait considérablement le nombre d'élus communautaires et pourrait impacter défavorablement le fonctionnement des commissions notamment.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6-1 et suivants,
VU la circulaire ministérielle en date du 27 février 2019 n°TERB1833158C relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

ENTENDU l'exposé de M. le Vice-Président,

le Conseil communautaire décide

D'INVITER LES CONSEILS MUNICPAUX des communes membres à fixer le nombre de conseillers communautaires de la future assemblée délibérante de la communauté de communes du canton d'Erstein à **58** conseillers selon la répartition suivante :

Population légale 2019	Commune	**Nombre de sièges**
10 669	ERSTEIN	**11**
5 738	BENFELD	**6**
3 434	GERSTHEIM	**3**
2 717	RHINAU	**2**
2 705	HUTTENHEIM	**2**
1 731	NORDHOUSE	**2**
1 526	WESTHOUSE	**2**
1 464	HINDISHEIM	**2**
1 418	MATZENHEIM	**2**
1 380	OBENHEIM	**2**
1 363	BOOFZHEIM	**2**
1 241	KOGENHEIM	**2**
1 236	KERTZFELD	**2**
1 236	SAND	**2**
1 015	HIPSHEIM	**2**
991	ROSSFELD	**2**
923	OSTHOUSE	**1**
921	SERMERSHEIM	**1**
916	HERBSHEIM	**1**
846	SCHAEFFERSHEIM	**1**
704	DIEBOLSHEIM	**1**
661	LIMERSHEIM	**1**
623	FRIESENHEIM	**1**
554	UTTENHEIM	**1**
517	BOLSENHEIM	**1**
514	WITTERNHEIM	**1**
389	DAUBENSAND	**1**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

308	ICHTRATZHEIM	**1**
47 740	28 COMMUNES	58

Délibération adoptée à la majorité
52 voix « pour »
6 abstentions :
Mme HORNY-GONIER, M. Thierry KETTERLIN, Mme Renée KONN (procuration), M. Jean-Paul ROTH, M. SCHNEIDERLIN et Mme WAGNER

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

SOUS-PRÉFECTURE
16 JUIL 2019
67 SÉLESTAT - ERSTEIN

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-044

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 45
Nombre de conseillers titulaires absents : 16 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 10

ADMINISTRATION GENERALE – REPRESENTATION AU SEIN DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION DE STRASBOURG (ADEUS) - Désignation d'un délégué à l'Assemblée Générale

Le Président expose que suite à son adhésion, décidée par délibération du 19 décembre 2018, la CCCE est invitée à désigner un délégué à l'Assemblée Générale de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération de Strasbourg.

Sur proposition du Président, le Conseil décide à l'unanimité de recourir au vote à main levée.

Sur avis du Bureau réuni le 15 mai dernier, le Conseil Communautaire élit, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. Éric KLETHI, Vice-Président, en cette qualité.

1 abstention : M. Éric KLETHI

SOUS-PRÉFECTURE
16 JUIL 2019
67 SÉLESTAT - ERSTEIN

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-050

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 45
Nombre de conseillers titulaires absents : 16 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 16

EMPLOI & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PARC D'ACTIVITE DES NATIONS - BENFELD / SAND - 4ème tranche - Convention de desserte Réseau-Gaz De Strasbourg (R-GDS)

En l'absence excusée de Mme Claudine HERRMANN, Vice-Présidente, le Président expose que la société Réseau Gaz de Strasbourg, concessionnaire du réseau gaz sur la commune de SAND, est maître d'ouvrage pour la partie gaz de l'extension du Parc d'Activité des Nations.

Dans le cadre de la convention de desserte à conclure entre la Communauté de Communes et Réseau GDS, sera à la charge de la CCCE : l'ouverture et le remblaiement des tranchées ; sera à la charge de RGDS : la fourniture et la pose des ouvrages gaz (conduite en central dans la voirie, hors branchements). Les branchements seront réalisés à la demande et pris en charge par la CCCE jusqu'au droit de la parcelle.

Après délibération, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de convention pour la réalisation du réseau de distribution de gaz avec Réseau GDS et d'autoriser le Président à signer cette convention.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 4 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

SOUS-PRÉFECTURE
16 JUIL. 2019
67 SÉLESTAT - ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-051

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers titulaires absents : 15 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 17

EMPLOI & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE ET ARTISANAT - Trophées de l'accueil - Conventions avec la Chambre de Commerce et d'Industrie

En l'absence excusée de Mme Claudine HERRMANN, Vice-Présidente, le Président présente les deux conventions proposées par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bas-Rhin.

Convention de participation de la CCCE à la démarche de la CCI d'amélioration du commerce et de l'artisanat :

L'opération Trophées de l'accueil initiée par la CCI s'adresse aux commerçants et artisans qui reçoivent du public (sauf restaurants/hôtels).
Elle constitue un outil d'évaluation pour améliorer la qualité de l'accueil et avoir un regard extérieur sur l'entreprise et peut contribuer à renforcer le rayonnement commercial d'un territoire au vu du nombre de participants.

Convention de promotion et préservation du commerce

La Convention de promotion et préservation du commerce proposée par la CCI prévoit, en outre, de valoriser l'implication de la Communauté de Communes à l'occasion de la remise des Trophées et de diffuser des articles de promotion dans le Point Eco Alsace et sur les réseaux sociaux ainsi que de proposer un pack photos.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- **de reconduire la convention de partenariat avec la CCI à hauteur de la moitié du coût de la démarche pour les adhérents (et en particulier les adhérents y participant pour la première fois) des associations de professionnels ICAR, UCAB, Fédération des Professionnels du Pays d'Erstein ;**
- **de signer la convention de promotion et de préservation du commerce ;**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole ;**
- **d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au budget dans la limite de 3.000 € TTC pour les 2 conventions.**

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 4 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

SOUS-PRÉFECTURE
16 JUIL. 2019
67 SÉLESTAT - ERSTEIN

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-052

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers titulaires absents : 15 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 18

EMPLOI & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Motion de soutien à la Sucrerie d'Erstein

Le Président présente la proposition de motion suivante :

L'histoire, la marque, le patrimoine et le développement de la Sucrerie d'Erstein et le territoire de la Communauté de Commune du Canton d'Erstein sont profondément liés notamment par l'Emploi, l'Economie et l'Agriculture.

La sucrerie d'Erstein a 126 ans et est aujourd'hui en difficulté.

Elle fait partie depuis début 2007 du groupe Cristal Union. L'activité et l'avenir de notre sucrerie sont avant tout liés aux marchés mondiaux du sucre.
Les prix de vente de sucre sont actuellement au plus bas car en lien avec une surproduction mondiale de sucre.

La sucrerie d'Erstein produit près de 90 000 tonnes de sucre par an. Elle est petite mais a de grands atouts qu'il faut préserver et renforcer dans cette période de crise : un marché local important et un rendement élevé. En effet, elle dispose, de par sa marque reconnue et sa qualité de production, d'un important marché local en Alsace, en Allemagne ou en Suisse. Elle est seule sur ce territoire et n'est donc pas en concurrence directe avec d'autres sites de production. De plus, la culture de betteraves, qui permet une diversité de culture, obtient un rendement de sucre à l'hectare parmi les plus élevés en France et même en Europe.

***Le conseil de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein soutient** plus particulièrement l'ensemble des salariés de l'entreprise. Tout en étant conscient des difficultés et de la nécessité pour le groupe Cristal Union de trouver des solutions d'économie pour faire face à la crise, le **conseil de communauté regrette** vivement qu'un plan social concernant le conditionnement soit à l'étude. Ce plan représente une menace pour près de 70 salariés sur 220 emplois actuels.*

A l'heure où l'emploi, la proximité et le circuit court sont à privilégier, quel est vraiment le sens de délocaliser le conditionnement, à près de 400 km, à Bazancourt (dans la Marne). Au contraire, cette production locale stratégique doit être maintenue avec l'ensemble de ses filières.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Le conseil de communauté soutient *les planteurs de betteraves. En effet les cours bas peuvent inciter les agriculteurs à abandonner cette culture et sans culture de betteraves il n'y a plus de sucrerie à Erstein.*

Le conseil de communauté soutient *la sucrerie et sa production et invite plus que jamais le consommateur alsacien (particuliers, restaurateurs, industries agroalimentaires, artisans...) à préférer le produit local qu'est le sucre d'Erstein, aujourd'hui encore plus qu'hier. Il invite aussi l'ensemble des magasins vendeurs de sucre à mettre à disposition des consommateurs les produits de la marque Erstein.*

Le conseil de communauté soutient *fortement la sucrerie d'Erstein, ses filières et ses salariés et salue toutes les initiatives que l'Etat, le Département du Bas-Rhin, la Région Grand-Est, les communes, les agriculteurs et les consommateurs pourront prendre dans ce même sens.*

La motion est adoptée à l'unanimité par le Conseil communautaire.

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

SOUS-PRÉFECTURE
- 3 JUIL. 2019
67 SÉLESTAT - ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-053

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers titulaires absents : 15 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 19

TOURISME - Barque à fond plat : Convention de mise à disposition entre l'Office du Tourisme du Grand Ried et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Madame Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, expose que suite à l'acquisition d'une nouvelle barque à fond plat, il est nécessaire de préciser dans une convention les modalités d'utilisation de celle-ci par l'Office du Tourisme du Grand Ried :

- La Communauté de Communes du Canton d'Erstein met à disposition de l'Office du Tourisme du Grand Ried, à titre gracieux, une barque à fond plat en aluminium, sous le numéro d'identification FR IAL BAR81 C919 et nom commercial ANC 8.00 ;
- L'Office du Tourisme du Grand Ried fournit le moteur électrique nécessaire à l'utilisation de la barque ;
- Le constat initial de l'état de la barque indique que la barque neuve ne présente aucun défaut apparent ;
- L'Office du Tourisme du Grand Ried porte l'entière responsabilité quant à l'utilisation de la barque et des équipements complémentaires ;
- Toute réparation ou remplacement suite à vol, détérioration ou destruction du matériel mis à disposition, hors vétusté ou malfaçon, sera à la charge de l'Office du Tourisme du Grand Ried ;
- L'Office du Tourisme du Grand Ried contracte l'assurance adéquate en tant que détenteur et utilisateur des biens mobiliers ;
- La durée de la convention est fixée à 3 ans ; la convention peut être résiliée à la date anniversaire, à la demande d'une des deux parties, sous réserve d'un préavis de 3 mois avant cette date.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité,

- **d'approuver la mise à disposition de l'Office du Tourisme du Grand Ried de la nouvelle barque à fond plat acquis par la Communauté de Communes ;**
- **d'approuver la convention de mise à disposition et d'autoriser le Président à signer cette convention.**

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 3 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

SOUS-PRÉFECTURE
16 JUIL. 2019
67 SÉLESTAT - ERSTEIN

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-054

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers titulaires absents : 15 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 20

CULTURE - Tarifs complémentaires pour l'Ecole de Musique Intercommunale du Rhin

Madame Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, indique que lors de sa réunion du 9 septembre, la Commission Tourisme, Culture, Vie associative et Partenariat a validé une nouvelle offre de deux stages pédagogiques, sur les thèmes guitares et musique actuelle. Ces stages sont proposés en prolongement de deux enseignements de pratiques collectives proposés depuis septembre 2018.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de créer un tarif de participation s'élevant à 5 € par élève par stage.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 3 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

SOUS-PRÉFECTURE
16 JUIL 2019
67 SELESTAT-ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-055

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers titulaires absents : 15 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 21

VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Entendu les explications apportées par M. Claude WISSENMEYER, Vice-Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes au titre des deux dispositifs suivants :

Activité jeunes

Demandeur	Objet - dispositif	Observations	Montant proposé
AS Diebolsheim-Friesenheim	Activités jeunes 2017/2018	42 jeunes = 420 €	420 €
Edu'Sens - Sand	Activités jeunes 2018/2019	23 jeunes = 230 €	230 €
Basket Club - Erstein	Activités jeunes 2018/2019	156 jeunes = 500 € + 150 €	650 €
		Total	**1 300 €**

Location de chapiteaux

Demandeur	Objet - dispositif	Observations	Montant proposé
Comité des fêtes - Obenheim	Chapiteau - Marche des sorcières 13/10/18	441m² x 4 € > plafonné à 600 €	600 €
Comité des fêtes - Obenheim	Chapiteau - Marche des sorcières 14/10/17	441m² x 2 € > plafonné à 400 € *	400 €
DEP Création - Friesenheim	Chapiteau - Vélo Gourmand 30/09/18	98m² x 4 € = 392 €	392 €
		Total	**1 392 €**

* *application du dispositif « ex CCR » applicable au moment du dépôt de la demande*

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

PRÉFECTURE
- 3 JUIL 2019
67 ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-056

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers titulaires absents : 15 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 22

PARTENARIAT - BUS TRANSFRONTALIER EURODISTRICT : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ET PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE CETTE LIGNE

Madame Laurence MULLER-BRONN, Vice-Présidente, expose que le Bus Eurodistrict desservant Erstein, Gerstheim et de nombreuses entreprises du secteur de Lahr est en circulation depuis le 1er avril 2017.

Cofinancé par l'Eurodistrict, le Conseil Départemental et la CCCE, ce service est accessible à tous les habitants du secteur. La vocation de ce bus est de favoriser l'accès à l'emploi par la mobilité des travailleurs transfrontaliers.
Le montant global de fonctionnement pour la 1ère année et la 2ème année est de 140 000€ HT par an.
A ce jour le Département du Bas-Rhin finance 20 000€ /an et la Communauté de communes du Canton d'ERSTEIN 20 000€ /an.

L'Eurodistrict en collaboration avec ces différents prestataires travaille sur une pérennisation de la ligne en incluant la Région grand Est, Le Land de la Région Bade Würtemberg. Cette préparation nécessitant du temps, le conseil de l'Eurodistrict a décidé de prolonger sa phase test du 1er avril 2019 au 31 août 2020, soit une période de 17 mois.

Le montant maximal de fonctionnement estimé pour ces 17 mois est de 200 000 € HT.
Il est proposé, comme pour les périodes précédentes, de déterminer la contribution financière des collectivités partenaires à 15% (Département du Bas-Rhin et CCCE).

Cela correspond à un maximum de 30 000€ au total pour la Communauté de communes du canton d'Erstein pour la période donnée. Un premier versement de 10 000 € maximum serait versé en octobre 2019 et le solde serait versé en septembre 2020.

Le Président indique en outre, que la région devrait s'insérer dans le dispositif ce qui est à la fois favorable en termes de portage financier et constitue un gage de pérennisation du service.

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer tous les documents conventionnels prévoyant la poursuite de ce dispositif de transport pour la période du 1er avril 2019 au 31 août 2020 avec une participation maximale de 30 000 € pour la période donnée.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 3 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

SOUS-PRÉFECTURE
16 JUIL. 2019
SELESTAT - ERSTEIN

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-057

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers titulaires absents : 15 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 23

ENVIRONNEMENT – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS - DESIGNATION DE DELEGUES COMPLEMENTAIRES AU SDEA AU TITRE DE LA COMPETENCE « GRAND CYCLE DE L'EAU »

M. Éric KLETHI, Vice-Président, rappelle que les statuts du SDEA prévoient que les intercommunalités disposent, pour chaque bloc de compétence transféré, d'un délégué par tranche de 3.000 habitants, par commune concernée. Il est à noter que le nombre de délégués est totalement indépendant de l'organisation des commissions locales et en l'occurrence de la répartition des bassins versants sur le territoire.

Au titre de la compétence « Grand cycle de l'eau », 5 délégués avaient été désignés suite à la fusion des communautés de communes (délibération du 25/01/2017), au titre des communes d'ERSTEIN et d'OSTHOUSE concernées par le bassin versant Ried-Zembs.

18 délégués supplémentaires ont été désignés par délibération du 21/02/2018, dans le cadre du transfert automatique à l'intercommunalité de la compétence GEMAPI, au titre des 16 communes concernées par les bassins versants de l'Ill (ex-Synd'Ill), Ried-Zembs et Ried de Marckolsheim.

Suite au transfert au SDEA de la compétence GEMAPI pour les alinéas 1, 5 et 8, concernant le bassin versant Ehn-Andlau-Scheer, décidé par délibération du 26/09/2018 et entré en vigueur le 01/01/2019, il y a lieu de désigner des délégués complémentaires au titre des communes de BOLSENHEIM, HINDISHEIM, HIPSHEIM, ICHTRATZHEIM, KERTZFELD, LIMERSHEIM, NORDHOUSE, SCHAEFFERSHEIM, UTTENHEIM et WESTHOUSE.

Sur proposition du Président, le Conseil décide à l'unanimité de recourir au vote à main levée.

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de désigner les délégués complémentaires au SDEA suivants, au titre de la compétence « grand cycle de l'eau » et des communes de BOLSENHEIM, HINDISHEIM, HIPSHEIM, ICHTRATZHEIM, KERTZFELD, LIMERSHEIM, NORDHOUSE, SCHAEFFERSHEIM, UTTENHEIM et WESTHOUSE.

- **M. François RIEHL,**
- **M. Alfred PERRAUT,**
- **M. Éric KLETHI,**
- **M. Grégory GILGENMANN,**
- **M. Bruno BARTHELME,**
- **M. Stéphane SCHAAL,**
- **M. Martial ISSENHUTH,**
- **Mme Betty HUBER,**
- **M. Floran FRITSCH,**
- **M. Claude WISSENMEYER.**

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

SOUS-PRÉFECTURE
16 JUIL 2019
67 SÉLESTAT - ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-058

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers titulaires absents : 15 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 24

ENVIRONNEMENT – HABITAT - DISPOSITIF DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DE L'HABITAT PATRIMONIAL – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

M. Éric KLETHI, Vice-Président, expose que le Département du Bas-Rhin a élaboré une nouvelle stratégie pour l'habitat. Parmi les 4 axes stratégiques définis, l'un est intitulé « Construire la Maison Alsacienne du 21ème siècle pour préserver et innover » et se définit autour de 3 objectifs :
- un processus de réhabilitation respectueux du bâti traditionnel, offrant aux ménages un habitat moderne et adapté à leurs besoins ;
- des solutions résidentielles pour remobiliser le patrimoine traditionnel sur le marché immobilier ;
- une réflexion pour la construction neuve afin de concevoir une maison insérée dans le paysage et l'urbanisme traditionnel.

Le premier objectif porte sur le dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial, pour conserver le patrimoine immobilier des particuliers et des collectivités qui confère au territoire bas-rhinois une grande attractivité touristique, avec un objectif de 200 maisons/an.

Les principes du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial :
- un dispositif d'aide destiné aux propriétaires privés, aux bailleurs, aux communes, aux EPCI et aux associations ;
- une convention-cadre tripartite à conclure entre le CD67 / CAUE / SYCOPARC pour fixer le cadre d'accompagnement des particuliers ;
- un partenariat dans lequel les communes et/ou les intercommunalités ont un rôle à jouer sous réserve d'une participation financière aux travaux (calibré en fonction de leur taux modulé inversement proportionnel).

La prise en charge technique et financière sera coordonnée entre le Département, le CAUE (SYCOPARC pour certains secteurs) et les communes et/ou les intercommunalités engagées dans le dispositif.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Proposition des travaux financés dans le cadre du dispositif pour la part valorisation du patrimoine

NATURE DES TRAVAUX	AIDE DU DEPARTEMENT Plafonnée à 5 000,00€ HT
TRAVAUX STRUCTURANTS	30% du montant des travaux sans dépasser le plafond maximal
TRAVAUX CLOS COUVERT	20% du montant des travaux sans dépasser le plafond maximal
TRAVAUX DE FINITION *PM : la mise en peinture ne serait pas subventionnée seule*	10% du montant des travaux sans dépasser le plafond maximal

Proposition des travaux financés dans le cadre du dispositif pour la part amélioration thermique dans le cadre de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine

AIDE DU DEPARTEMENT Plafonnée à 5 000,00€ HT
TRAVAUX DE RÉNOVATION GLOBALE 25% du montant des travaux sans dépasser le plafond maximal
TRAVAUX DE RÉNOVATION PARTIELLE 15% du montant des travaux sans dépasser le plafond maximal

*plafond applicable par logement

La participation financière des communes ou des intercommunalités est comprise entre 10 et 50% de la participation du Département (en fonction de leur taux modulé inversement proportionnel). Au regard du taux modulé de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (23), son taux de participation financière minimal serait de 32,67 % de la subvention du Département, soit 3.266,67 € sur une subvention maximale de 10.000 € par logement.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, :

- **de s'engager, aux côtés du Département du Bas-Rhin, dans le dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial ;**
- **d'approuver les règles et modalités de gestion de ce dispositif ;**
- **de participer financièrement à ce dispositif en abondant la subvention du Département à hauteur de 32,67 % de celle-ci ;**
- **d'autoriser le Président à signer la convention avec le Département du Bas-Rhin, le CAUE et le SYCOPARC relative à la mise en œuvre de ce dispositif ;**
- **de prévoir les crédits nécessaires au budget général.**

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 4 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

SOUS PRÉFECTURE
16 JUIL 2019
67 SELESTAT - ERSTEIN

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-059

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers titulaires absents : 15 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 25

ENVIRONNEMENT – GESTION DES DECHETS - RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DU PAYS D'ERSTEIN

Mme Martine HEYM, Vice-Présidente, étant excusée, le Président propose à M. Christian ROMENS, Directeur Général adjoint, de présenter les grandes lignes du rapport annuel 2018.

A l'issue de cette présentation, le Conseil de communauté prend acte de la communication de ce rapport et considère qu'il a été satisfait aux obligations prévues par la législation en vigueur.

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 4 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

COUR PRÉFECTURE
16 JUIL 2019
67 ... N

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-060

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers titulaires absents : 15 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 26

SPORT - CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE NOUVEAU GYMNASE A ERSTEIN - DESIGNATION DU LAUREAT ET DELEGATION AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE NEGOCIE

M. Antoine RUDLOFF, Vice-Président, rend compte des préconisations formulées par le jury de concours réuni le lundi 17 juin 2019. Cette instance propose au Conseil de désigner l'équipe suivante

	Equipe de maîtrise d'œuvre - cotraitants					
Architecte mandataire	*Structures*	*CVC-D*	*Électricité*	*Economie*	*OPC*	*Acoustique*
AJEANCE (Sélestat)	ACT'BOIS	THERMI-D	THERMI-D	C2BI	C2BI	SCÈNE ACOUSTIQUE

comme lauréate du concours de maîtrise d'œuvre pour le nouveau gymnase du collège et des lycées d'Erstein.

Après délibération, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **de désigner l'équipe suivante**

	Equipe de maîtrise d'œuvre - cotraitants					
Architecte mandataire	*Structures*	*CVC-D*	*Électricité*	*Economie*	*OPC*	*Acoustique*
AJEANCE (Sélestat)	ACT'BOIS	THERMI-D	THERMI-D	C2BI	C2BI	SCÈNE ACOUSTIQUE

  comme lauréate du concours de maîtrise d'œuvre pour le nouveau gymnase du collège et des lycées d'Erstein ;
- **de déléguer au Président la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché négocié de maîtrise d'œuvre pour le nouveau gymnase du collège et des lycées d'Erstein.**

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

SOUS
- 3 JUIL. 2019
67 ... ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-061

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers titulaires absents : 15 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 27

PATRIMOINE - RETROCESSION DU BATIMENT A DU COLLEGE D'ERSTEIN PAR LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

M. Jean-Jacques BREITEL, Vice-président, rappelle qu'il avait été conventionnellement prévu, lors de la création du collège d'enseignement secondaire d'Erstein, la rétrocession à la Communauté de Communes des terrains et bâtiments désaffectées par le collège.

Le « bâtiment A » du collège (salles de cours SEGPA + 2 logements), désaffecté depuis la restructuration du collège, est concerné par cette disposition.

Il s'agit d'un bâtiment construit au début du XXème siècle.
Contenance de la parcelle : 2810 m².
Surface rez-de-chaussée : 545 m²,
Surface 1er étage : 515 m²,
Surface sous-sol : 448,5 m².

Cette rétrocession sera effectuée par le Département du Bas-Rhin à titre gratuit et par un acte administratif (délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 06/05/2019).

Pour information, selon l'avis du domaine, la valeur vénale du bien s'élève à 636.000 € HT.

Après délibération, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'accepter la rétrocession à la Communauté de Communes de la parcelle AH 269/54 et du bâtiment existant sur ce terrain.

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

SOUS-PRÉFECTURE
- 3 JUIL. 2019
67 SÉLESTAT-EBERSHEIM

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-062

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers titulaires absents : 15 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 28

PATRIMOINE - CESSION D'UNE PARCELLE DE L'ANCIEN SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS

M. Denis SCHULTZ, Vice-Président, rappelle que par délibération du 20/12/2017, le Conseil de Communauté avait autorisé la vente de la parcelle n°172 à la société ORT IMMO.

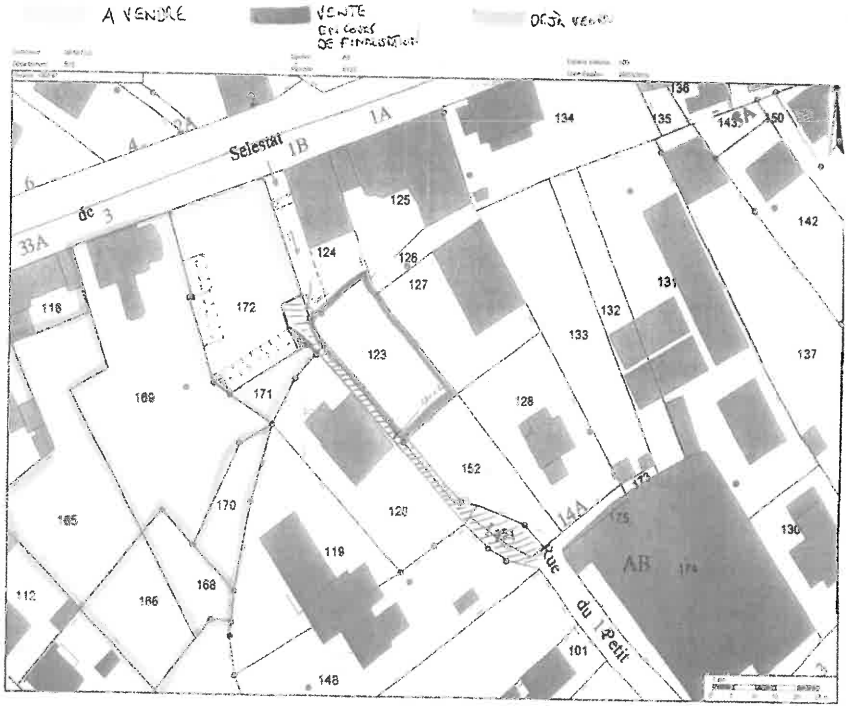

Différentes raisons ont conduit cet acquéreur à renoncer à cette cession. Installés sur une parcelle contiguë (parcelle 124), les radiologues – via la SCI ALANE- ont exprimé le souhait de se porter acquéreur de ladite parcelle afin de pouvoir y aménager un parc de stationnement.

Il est proposé d'autoriser cette vente aux mêmes conditions financières que celles figurant dans la délibération initiale soit 180 000 €. Il convient de relever que le produit des différentes ventes est supérieur aux montants initialement estimés.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

VU la demande d'acquisition par la SCI ALANE,
VU l'avis des Domaines en date du 6 février 2017 évaluant la valeur du bien à 17 000 € l'are pour les parcelles constructibles et 5 100 € l'are pour les surfaces non constructibles,
VU l'avis du Bureau en date du 15 mai 2019 proposant le maintien du prix de cette parcelle à 180 000 €,

DE CEDER **la parcelle Section AB, n°172/118 lieu-dit : rue de Sélestat à BENFELD d'une contenance de 9,44 ares à la SCI ALANE;**

DE FIXER **le prix de vente de la parcelle en question de 9,44 ares (Section AB n°172/118 lieu-dit : rue de Sélestat à BENFELD) à 180 000 € ;**

D'AUTORISER **le Président ou son représentant à signer le compromis de vente, la promesse de vente, l'acte de vente y relatifs et tout document ou autorisation et à faire toutes les démarches en ce sens avec l'acquéreur précité ou son représentant, personne morale ou physique ;**

QUE **les frais liés au notaire sont à la charge de l'acquéreur et les frais liés au géomètre à la charge du vendeur.**

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

PREFECTURE
16 JUIL 2019
67 SÉLESTAT ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-063.1

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers titulaires absents : 15 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 29.a

TRANSPORTS – AMENAGEMENT CYCLABLE FRIESENHEIM-RHINAU – ACQUISITION FONCIERE

Mme Marianne HORNY-GONIER, Vice-Présidente, expose que la réalisation de l'aménagement cyclable entre les communes de FRIESENHEIM et RHINAU nécessite l'acquisition d'une partie (19,90 m²) de la parcelle cadastrée commune de RHINAU – Section 32 – N° 64, propriété de Monsieur EHRHART Jean et Madame GAST Marie.

Le prix d'achat pour les parcelles privées de 250 €/are avait été fixé par la Communauté de Communes du Rhin par délibération du 15 octobre 2015.

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **d'acquérir, dans le cadre de l'opération de création d'un aménagement cyclable entre les communes de FRIESENHEIM et RHINAU, le terrain suivant aux prix de 250 € par are, soit 2,50 € par m² :**

Commune	Section/ Parcelle	Lieu-dit	Contenance totale (m²)	Nom Propriétaire(s)	Surface à acquérir (m²)	Prix d'achat
RHINAU	32/64	STRAENGE	10 211	EHRHART Jean Marie Auguste et GAST Marie Therese domiciliés 2 rue du Nouveau Faubourg 67860 RHINAU	19,90	49,75 €

- **de verser à l'exploitant du terrain concerné les indemnités pour perte de revenu à hauteur de 52 € de l'are, les indemnités pour perte de fumure à hauteur de 5,91 € de l'are et l'indemnité de libération rapide du terrain à hauteur de 13 € de l'are, basées sur l'estimation de la Chambre d'Agriculture ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre les acquisitions et le versement des indemnités susvisées ;**
- **de prévoir les crédits nécessaires au budget.**

- 3 JUIL. 2019
ERSTEIN

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-063.2

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers titulaires absents : 15 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 29.b

TRANSPORTS – AMENAGEMENT CYCLABLE FRIESENHEIM-RHINAU – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION, D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET DE DROIT DE PASSAGE

Mme Marianne HORNY-GONIER, Vice-Présidente, précise que la réalisation de l'aménagement cyclable entre les communes de FRIESENHEIM et RHINAU nécessite, d'une part, la mise à disposition d'une parcelle communale sur le ban communal de RHINAU et, d'autre part, l'autorisation de travaux et le droit de passage sur une partie d'une parcelle privée (36 m²), dont la succession n'a pas été régularisée au livre foncier.

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit, au profit de la Communauté de Communes, de la parcelle cadastrée : commune de RHINAU – Section 21 – N° 115, propriété de la commune de RHINAU ;**
- **d'autoriser le Président à signer la convention d'autorisation de travaux et de passage, à titre gratuit, au profit de la Communauté de Communes, d'une partie de la parcelle cadastrée : commune de FRIESENHEIM – Section 3 – N° 41, propriété de Madame WALTZ Christiane épouse TEIXEIRA et Monsieur WALTZ Alain ;**
- **de verser aux exploitants des terrains concernés les indemnités pour perte de revenu à hauteur de 52 € de l'are, les indemnités pour perte de fumure à hauteur de 5,91 € de l'are et l'indemnité de libération rapide des terrains à hauteur de 13 € de l'are, basées sur l'estimation de la Chambre d'Agriculture.**

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

SOUS-PRÉFECTURE
- 3 JUIL. 2019
67 SÉLESTAT - CEDEX

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-064.1

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers titulaires absents : 15 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 30.a

TRANSPORTS - PROJET ROUTIER RD1083-RD82 - PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Mme Marianne HORNY-GONIER, Vice-Présidente, indique qu'au regard de l'état d'avancement des études relatives à la création d'un giratoire sur la RD 1083 et de la réalisation d'un barreau et d'une liaison cyclable entre la RD 829 et la RD 1083 et du fait qu'au vu des échanges avec les propriétaires fonciers, toutes les parcelles ne pourront être acquises par voie amiable, il doit être envisagé de lancer une procédure d'expropriation pour mettre en œuvre le projet.

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :
- **d'approuver le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) concernant l'opération de création d'un giratoire sur la RD 1083 et de la réalisation d'un barreau et d'une liaison cyclable entre la RD 829 et la RD 1083 ;**
- **de lancer la définition des études et prestations nécessaires à la mise en œuvre de la procédure ;**
- **d'inscrire au budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des dépenses à engager pour mener à bien la procédure de DUP ;**
- **d'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation du projet ;**
- **de donner mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette opération.**

SOUS-PRÉFECTURE
- 3 JUIL. 2019
67 SÉ

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-064.02

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers titulaires absents : 15 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 30.b

TRANSPORTS - PROJET ROUTIER RD1083-RD82 - ACQUISITIONS FONCIERES

Mme Marianne HORNY-GONIER, Vice-Présidente, expose que l'opération de création d'un giratoire sur la RD 1083 et de la réalisation d'un barreau et d'une liaison cyclable entre la RD 829 et la RD 1083 va nécessiter un certain nombre d'acquisitions foncières.

Sur le ban communal de Sand :
- Zone Nb au PLU : 6 parcelles privées (≈ 2.551 m²) + 1 parcelle communale (7.997 m²)
  - Avis du Domaine : 90 € / are
  - Proposition CCCE : 250 € / are + indemnités exploitants
  - Cession à l'Euro symbolique pour la parcelle communale + indemnités exploitant

Sur le ban communal de Benfeld :
- Zone IAUX et IAUh1 au PLU : 15 parcelles privées (≈ 2321 m²) + 3 parcelles communales (≈ 225 m²)
  - Avis des Domaines : 1.000 € / are
  - Proposition CCCE : 1.000 € / are + indemnités exploitants
  - Cession à l'Euro symbolique pour les parcelles communales + indemnités exploitants
- Zone UX2 au PLU (GELAIN) : 1 parcelle privée (≈ 910 m²)
  - Avis des Domaines : 2.970 € / are
  - Proposition CCCE : 3.200 € / are (= prix d'acquisition en septembre 2010)

Après délibération, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,
- **d'acquérir, dans le cadre de l'opération de création d'un giratoire sur la RD 1083 et de la réalisation d'un barreau et d'une liaison cyclable entre la RD 829 et la RD 1083 :**

- sur le ban communal de Benfeld, secteurs IAUX et IAUh1 au PLU, les terrains suivants aux prix de 1.000 € par are (soit 10 € par m²) :

Commune	Section / Parcelle	Zonage PLU	Nom(s) propriétaire(s)		Adresse(s) propriétaire(s)	Surface nécessaire en m²	Prix d'acquisition €/m²	Prix d'acquisition total
BENFELD	AI / 2	IAUX	Monsieur	KOENIG Joseph Alexis	2 rue du Général Vix 67230 SAND	411	10,00 €	4 110,00 €
			Monsieur	KOENIG Patrice Alexandre	BAT D 113 rue Lesage 51100 REIMS			
			Madame	SCHMITT Marie Henriette	2 rue du Général Vix 67230 SAND			
			Monsieur	KOENIG Guillaume Michel	26 rue de Molsheim 67310 TRAENHEIM			
BENFELD	AI / 3	IAUX	Madame	SCHMITT Denise Marie Berthe Yvonne	14 rue des Aulnes 67210 GOXWILLER	269	10,00 €	2 690,00 €
BENFELD	AI / 4	IAUX	Monsieur	WEIBEL Lucien Etienne	Rue de Daubensand 67230 OBENHEIM	103	10,00 €	1 030,00 €
			Madame	SCHMITT Denise Marie Berthe Yvonne	14 rue des Aulnes 67210 GOXWILLER			
BENFELD	AI / 7	IAUX	Monsieur	WALTER Daniel Albert Paul	30A Faubourg du Rhin 67230 BENFELD	87	10,00 €	870,00 €
BENFELD	AI / 8	IAUX	Madame	SCHMITT Jacqueline Yvonne (épouse RIEHL)	15 rue du Château 67150 BOLSENHEIM	56	10,00 €	560,00 €
BENFELD	AI / 9	IAUX	Madame	FLORES-KLEIN Françoise Marie Madeleine	12A rue de Matzenheim 67230 SAND	124	10,00 €	1 240,00 €
BENFELD	AI / 10	IAUX	Monsieur	SCHEER Henri Paul Victor	2 rue du Général Leclerc 67230 HUTTENHEIM	201	10,00 €	2 010,00 €
			Madame	SCHEER Martine Marie Louise	2 rue du Général Leclerc 67230 HUTTENHEIM			
			Madame	FREY Anne Marie Salomé	2 rue du Général Leclerc 67230 HUTTENHEIM			
			Monsieur	SCHEER Benoit Henri Joseph	2 rue du Général Leclerc 67230 HUTTENHEIM			
BENFELD	AI / 11	IAUX	Monsieur	WALTER Henri	1 rue du 1er Décembre 67230 SAND	137	10,00 €	1 370,00 €
			Madame	BOUCHET Martine Denise Pierrette	1 rue du 1er Décembre 67230 SAND			
BENFELD	AI / 12	IAUX	Madame	COELSCH Christiane Marie Noelle	1 rue du Couvent 67860 FRIESENHEIM	136	10,00 €	5 980,00 €
BENFELD	AI / 13	IAUh1				264	10,00 €	
BENFELD	AI / 14	IAUH1				198	10,00 €	
BENFELD	AI / 15	IAUh1	Monsieur	KOENIG Joseph Alexis	2 rue du Général Vix 67230 SAND	186	10,00 €	1 860,00 €
			Monsieur	KOENIG Patrice Alexandre	BAT D 113 rue Lesage 51100 REIMS			
			Madame	SCHMITT Marie Henriette	2 rue du Général Vix 67230 SAND			
			Monsieur	KOENIG Guillaume Michel	26 rue de Molsheim 67310 TRAENHEIM			
			Monsieur	SCHMITT Joseph Michel Fernand	7 rue de Westhouse 67230 SAND			
			Monsieur	SCHMITT Raphael Charles Leon	7 avenue du Gén. De Gaulle 68000 COLMAR			
BENFELD	AI / 16	IAUh1	Madame	WALTER Marie Madeleine	1 Ehl 67230 SAND	71	10,00 €	710,00 €
BENFELD	AI / 17	IAUh1	Monsieur	GERHART Jérôme	5 rue de l'Ecole 67230 SAND	58	10,00 €	580,00 €
BENFELD	AI / 19	IAUh1	Monsieur	ZAHN Jean-Marie Joseph Cyrille	60 chemin de la Marquise 04200 SISTERON	20	10,00 €	200,00 €

- sur le ban communal de Benfeld, secteur UX2 au PLU de Benfeld, les terrains suivants aux prix de 3.200 € par are (soit 32 € par m²) :

Commune	Section / Parcelle	Zonage PLU	Nom propriétaire	Adresse propriétaire	Surface nécessaire en m²	Prix d'acquisition €/m²	Prix d'acquisition total
BENFELD	1 / 162	UX2	Immobilière GELAIN	255A route d'Epfig 67230 KOGENHEIM	910	32,00 €	29 120,00 €

- sur le ban communal de Sand, secteur Nb au PLU, les terrains suivants aux prix de 250 € par l'are (soit 2,50 € par m²) :

Commune	Section / Parcelle	Zonage PLU	Nom(s) propriétaire(s)		Adresse(s) propriétaire(s)	Surface nécessaire en m²	Prix d'acquisition €/m²	Prix d'acquisition total
SAND	3 / 351	Nb	Association Foncière de SAND		Mairie 67230 SAND	1777	2,50 €	5 237,50 €
SAND	3 / 207	Nb	Association Foncière de SAND		Mairie 67230 SAND	188	2,50 €	
SAND	3 / 201	Nb	Association Foncière de SAND		Mairie 67230 SAND	130	2,50 €	
SAND	3 / 104	Nb	Monsieur	BOOTZ Alfred Arsene	20 rue du 1er Décembre 67230 SAND	1858	2,50 €	6 145,00 €
SAND	3 / 103	Nb	Madame	DRACH Marie Elisabeth		498	2,50 €	
SAND	3 / 102	Nb				102	2,50 €	
SAND	3 / 101	Nb	Madame	HURSTEL Martine	100 Av. de Strasbourg 67400 ILLKIRCH GRAFF.	83	2,50 €	207,50 €
SAND	3 / 100	Nb	Monsieur	BOOTZ Vincent	3A rue de Westhouse 67230 SAND	6	2,50 €	25,00 €
SAND	3 / 98	Nb				4	2,50 €	

- **d'acquérir, en outre, les parcelles communales suivantes :**

- sur le ban communal de Benfeld, les terrains suivants à l'euro symbolique :

Commune	Section / Parcelle	Zonage PLU	Nom propriétaire	Adresse propriétaire	Surface nécessaire en m²	Prix d'acquisition total
BENFELD	AI / 5	IAUX	Commune de BENFELD	Mairie 3 rue du Château 67230 BENFELD	89	1 €
BENFELD	AI / 6	IAUX	Commune de BENFELD	Mairie 3 rue du Château 67230 BENFELD	87	1 €
BENFELD	AI / 18	IAUh1	Commune de BENFELD	Mairie 3 rue du Château 67230 BENFELD	49	1 €

- sur le ban communal de Sand, les terrains suivants à l'euro symbolique :

Commune	Section / Parcelle	Zonage PLU	Nom propriétaire	Adresse propriétaire	Surface nécessaire en m²	Prix d'acquisition total
SAND	3 / 105	Nb	Commune de SAND	Mairie 67230 SAND	7997	1 €

- **de verser aux exploitants des terrains concernés les indemnités pour perte de revenu à hauteur de 57,52 € de l'are, les indemnités pour perte de fumure à hauteur de 5,26 € de l'are, et l'indemnité de libération rapide des terrains à hauteur de 14,38 € de l'are, basées sur l'estimation de la Chambre d'Agriculture ;**

- **d'autoriser le Président à signer tous les actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre les acquisitions et le versement des indemnités susvisées ;**

- **de prévoir les crédits nécessaires au budget.**

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

POSTE
- 3 JUIL. 2019
67 SÉLESTAT - ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-065

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers titulaires absents : 15 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 31

ÉNERGIES – CONVENTION AVEC LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE OKTAVE

Mme Marianne HORNY-GONIER, Vice-Présidente, expose que la Région a financé - de 2016 à 2018 - le fonctionnement d'une plateforme OKTAVE au niveau de l'Alsace Centrale (Pays puis PETR). Animée par un conseiller, cette plateforme a proposé des services gratuits de conseil et d'accompagnement des porteurs de projets.

Pour donner une suite à ce dispositif, la Région Grand Est a décidé de ne plus financer d'aide au fonctionnement, mais d'investir ponctuellement et de manière majoritaire dans le capital d'une société d'économie mixte créée spécifiquement pour porter le service de rénovation performante de l'habitat. Ainsi la société d'économie mixte (SEM) OKTAVE a vu le jour, avec la participation au capital de La Caisse des Dépôts, du groupe PROCIVIS et de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe.

La SEM OKTAVE est chargée d'une mission d'intérêt général : la rénovation énergétique performante du parc résidentiel dans le Grand Est, se déclinant autour de 3 axes :
- l'accompagnement des politiques locales,
- l'offre de services pour les propriétaires, adaptable selon les territoires,
- l'accompagnement des professionnels.

Le plan de déploiement de la SEM OKTAVE est le suivant :
- Engagement de financer les travaux avec les économies réalisées sur la facture de chauffage ;
- Objectif de 2 000 rénovations sur 3 ans (2019, 2020, 2021), puis 1 500 rénovation/an à l'horizon 2022 ;
- Cibles : Maisons individuelles, petits collectifs et copropriétés (à partir de 2020).

Les prestations d'accompagnement proposées par la SEM OKTAVE sont les suivantes :
- Etude de faisabilité du projet de rénovation
- Evaluation thermique avant et après travaux
- Tests d'étanchéité à l'air avant et pendant les travaux
- Assistance dans le recrutement et dans le suivi des entreprises

- Montage des dossiers de financement
- Avance des aides et mise en place d'un compte travaux
- Accès aux offres bancaires.

Coût pour le porteur de projet en fonction du niveau d'accompagnement :

	Coût TTC	Prime CEE Oktave
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	3 000 €	Oui
Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD)	4 000 €	Oui
Maîtrise d'Œuvre (MOE)	6 000 €	Non

Il n'est pas prévu de participation financière de la CCCE au fonctionnement de la SEM OKTAVE ou pour les porteurs de projets. Toutefois, il est possible d'entrer au capital de la SEM OKTAVE en rachetant des parts à la Région Grand Est (ticket de 3.000 €).

Après délibération, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver la convention de partenariat « Territoire OKTAVE » avec la société d'économie mixte OKTAVE et le PETR Sélestat Alsace Centrale et d'autoriser le Président à signer cette convention ;**
- **de ne pas entrer au capital de la SEM OKTAVE.**

Communauté de Communes du Canton d'Erstein
67230 Benfeld

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

SOUS-PRÉFECTURE
- 3 JUIL. 2019
67 SÉLESTAT - ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-066

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 44
Nombre de conseillers titulaires absents : 17 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 32

COMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES - PROPOSITIONS DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE DANS LES ZONES DEJA DESSERVIES PAR UN RESEAU CABLE (BENFELD, ERSTEIN ET LES SEPT COMMUNES DE L'EX COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RHIN. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'UN DES OPERATEURS .

M. Pascal NOTHISEN, Vice-président, rappelle que la Communauté de Communes, compétente en matière de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), est partie prenante du dispositif ROSACE qui prévoit un déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire via un réseau d'initiative publique.

Deux grands phasages sont prévus dans le cadre de ROSACE :

- une tranche ferme avec une programmation, pour les communes ne disposant d'aucun réseau, du déploiement déjà engagé et dont l'achèvement est prévu en 2021 ;
- une tranche dite conditionnelle qui concerne l'ensemble des communes déjà câblées (Benfeld, Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Erstein, Friesenheim, Gerstheim, Obenheim et Rhinau) et pour laquelle aucun échéancier n'est arrêté. Or une très forte attente s'exprime de la part des entreprises et des particuliers pour bénéficier d'un réseau répondant davantage aux besoins de circulation des données numériques.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes a pris l'attache de la Région Grand Est afin d'examiner les possibilités d'anticiper le lancement de la tranche conditionnelle.

Les modalités d'un déploiement dans le cadre de ROSACE sont les suivantes :

1. Périmètre :
   - toutes les communes câblées très haut débit de la CCCE peuvent être déployées par Rosace, à l'exception d'Erstein où le réseau câblé très haut débit est déjà propriété privée de Numéricâble et aussi longtemps qu'existe la convention d'occupation du domaine public (interdiction pour un réseau public de concurrencer un réseau privé) ;
   - l'ensemble des locaux seront raccordables par Rosace ; moins de 1% des locaux desservis par Rosace sont qualifiés de raccordement à la demande

2. Délais de réalisation :
   encadrement contractuel dans le cadre de la DSP conclue le 04/04/2016 – possibilité pour Rosace d'intervenir sur les communes câblées dès lors que les communes / la CCCE auront indiqué leur choix sur l'avenir des réseaux câblés.
3. Financement :
   - la contribution publique locale est de 175€ par prise sur la base des prises recensées en 2013, même si un volume de prises plus conséquent sera construit : Benfeld 2841 / Boofzheim 621 / Daubensand 170 / Diebolsheim 321 / Friesenheim 290 / Gerstheim 1508 / Obenheim 657 / Rhinau 1321, soit un total de 7 729 prises auxquelles s'ajoutent les 6 399 prises comptabilisées à Erstein soit un montant global estimé à 2 472 400 € .
   - le raccordement du client final est compris dans le projet ; pas de sollicitation financière par Rosace.

Par ailleurs, des opérateurs privés, ORANGE puis SFR, ont contacté notre collectivité pour proposer du déploiement de la fibre sur fonds privés. Il est à noter que, dans une telle hypothèse, le réseau serait propriété de l'opérateur mais néanmoins ouvert à d'autres fournisseurs d'accès Internet (moyennant accord entre les deux parties), conformément aux lois et règlementation en vigueur.

L'avantage, pour la CCCE, réside dans la non-participation financière à la réalisation des travaux intégralement supportée par l'opérateur retenu. Pour mémoire, un montant global de **1 668 228 €** a été retenu au titre de la seule tranche ferme ROSACE.

Si cette orientation devait être retenue, il conviendrait de solliciter la Région afin qu'elle accepte de signer une **convention de programmation et de suivi de déploiement** avec le territoire et l'opérateur privé retenu, sous réserve que la réglementation en vigueur ait été respectée.

Il est en outre précisé, qu'avant signature, l'opérateur doit avoir saisi au préalable l'Etat – Agence du Numérique- pour l'informer de ses intentions de déploiement sur fonds propres et l'Agence saisira, pour avis conforme, le Régulateur. A cette heure selon les informations en notre possession, aucun opérateur n'aurait déposé formellement de demande.

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des votes exprimés :

- **d'opter pour le principe de déploiement d'un réseau d'initiative privé avec ORANGE sur les communes de Benfeld, Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Erstein, Friesenheim, Gerstheim, Obenheim et Rhinau ;**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de programmation et de suivi de déploiement telle que proposée en annexe prévoyant notamment de rendre raccordables 100% de logements et locaux à usage professionnel d'ici à 2021 ;**
- **d'inviter l'opérateur retenu à saisir l'Agence du Numérique de ses intentions à l'échelle de notre territoire ;**
- **de solliciter la Région pour qu'elle soit cosignataire de cette convention de programmation et de suivi de déploiement.**

A leur demande, Mme Marianne HORNY-GONIER et M. Steve JECKO quittent l'assemblée à l'occasion de la présentation du point et ne prennent pas part au vote.

Communauté de Communes du Canton d'Erstein * 67230 Benfeld *

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

- 3 JUIL 2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2019-067

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers titulaires absents : 15 dont
- conseillers suppléés : 2
- procurations : 11

SÉANCE DU
MERCREDI 26 JUIN 2019

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 33

FINANCES – Décisions modificatives

Sur proposition de M. Serge JUNG, Vice-Président, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter les décisions modificatives suivantes :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN		Proposition de Décision Modificative N° 1 au Budget		
SECTION D'INVESTISSEMENT				
JUSTIFICATION	**BUDGET**	**DEPENSES**		
		Article	Intitulé	**Montant**
Au budget primitif, le suréquilibre de la section d'investissement avait été inscrit en dépenses d'investissement imprévues : ce montant non-effectif est transféré sur un compte de dépense d'équipement	**GENS DU VOYAGE**	020	Dépenses d'investissement imprévues	**- 204 592,00**
		2111	Terrains nus	**204 592,00**
Au budget primitif, le suréquilibre de la section d'investissement avait été inscrit en dépenses d'investissement imprévues : ce montant non-effectif est transféré sur un compte de dépense d'équipement	**OM ERSTEIN**	020	Dépenses d'investissement imprévues	**- 519 930,13**
		2148	Constructions sur sol d'autrui	**519 930,13**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN		Proposition de Décision Modificative N° 2 au Budget					
SECTION D'INVESTISSEMENT							
JUSTIFICATION	**BUDGET**	**DEPENSES**			**RECETTES**		
		Art.	Intitulé	**Montant**	Art.	Intitulé	**Montant**
Correction du déficit d'investissement reporté de 2018. Le montant repris au Budget Primitif était celui après clôture des écritures de 2018. Cependant, fin janvier 2019, les subventions 2017 (2 000 €) et 2018 (2 000 €) ont encore été versées à l'association "La Toile du Ried" sur l'exercice 2018, modifiant le résultat définitif de -4 000 €.	CINEMA	001	Solde d'exécution reporté	**4 000,00**	1321	Etat et Etablissements nationaux	**4 000,00**
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			**TOTAL DES DEPENSES**	**4 000,00**		**TOTAL DES RECETTES**	**4 000,00**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN							Proposition de Décision Modificative N° 2 au Budget
BUDGET	SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	JUSTIFICATION	DEPENSES			RECETTES		
		Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
GENERAL	Etude diagnostic POCE (nouveau)	617	Etudes	18 000			
	Subvention Région GE pour étude diagnostic POCE				7472	Région	10 500
	Loyers du futur restaurant scolaire et accueil périscolaire dans les locaux de	6132	Locations immobilières	10 000			
	Financement de la dépense supplémentaire par prélèvement sur les dépenses de fonctionnement imprévues	022	Dépenses de fonctionnement imprévues	-17 500			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES DEPENSES	10 500	TOTAL DES RECETTES		10 500

BUDGET	SECTION D'INVESTISSEMENT						
	JUSTIFICATION	DEPENSES			RECETTES		
		Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
GENERAL	Aménagement des anciens locaux de la Trésorerie de BENFELD en restaurant						
	- Honoraires de maîtrise d'œuvre	21738	Autres bâtiments	8 500	10222	FCTVA	1 394
	- Travaux	21738	Autres bâtiments	92 000	10222	FCTVA	15 092
	- Mobilier	2184	Mobilier	18 000	10222	FCTVA	2 953
	Financement de la dépense supplémentaire par prélèvement sur les dépenses d'investissement imprévues	020	Dépenses d'investissement imprévues	-99 061			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL DES DEPENSES	19 439	TOTAL DES RECETTES		19 439

Communauté de Communes du Canton d'Erstein 67236 Benfeld

Pour extrait conforme
Fait à ERSTEIN, le 2 juillet 2019
Le Président,
Jean-Marc WILLER

- 3 JUIL. 2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN